



Accrochage réglé amiable puis courrier de l'assurance du non resp

Par **yyi**, le **07/01/2015** à **10:39**

Bonne Année à tous !

Voici mon cas : mon fils conduisait mon véhicule le 24 decembre - Sur le parking du centre commercial il recule pour se garer et heurte légèrement la voiture qui le collait derrière (c'est la faute de mon fils, on est d'accord) - La dame descend de sa voiture et constate visuellement que sa voiture n'a rien juste la plaque un peu déformée : mon fils (27ans- sobre, très calme -) telephone à Norauto devant elle pour avoir le prix de changement d'une plaque, et d'accord avec elle il va tirer 30€ au distributeur et lui donne l'argent qu'elle accepte. Donc pas de constat, pas de témoin. Ils se quittent gentiment -

Aujourd'hui, JE (proprio du véhicule donc) recois un courrier simple de l'assureur de cette dame (qui a donc déclaré un sinistre) qui me dit que la responsabilité de mon vehicule est engagée " compte tenu des éléments en leur possesssion" - Ils "m'invitent à transmettre leur courrier à mon assureur a défaut de quoi ils seraient amenés à me demander directement le remboursement des dommages subis par le vehicule" de la chère dame.

Que pensez vous que je doive faire ?

- demander conseil à mon assurance avec risque de me prendre un malus puisque qu'elle va enregistrer un sinistre responsable ?
- ignorer le courrier et attendre un recommandé puis demander des précisions sur les circonstances ?

Qu'est ce je risque ?

Comment a-t-elle obtenu mon nom et adresse ? at-elle du porter plainte à la police pour cela ?

Merci de votre aide !!!

cordilament

YIYI

Merci de votre retour ?

Par **alterego**, le **07/01/2015** à **11:14**

Bonjour,

Comment ? L'immatriculation tout simplement qui a suffit à son assureur pour avoir l'identité et les coordonnées du propriétaire du véhicule. Nul besoin de la Police pour cela.

Vous êtes identifié, vous n'avez aucun intérêt à tergiverser ou à faire le "mort". En revanche, faites part à votre assureur du petit arrangement amiable avec elle. Tout cela en courrier Recommandé AR.

Peut-être a-t-elle déclaré un dommage, identifié après la transaction, autre que celui de la plaque minéralogique.

Cordialement

Par **yiyl**, le **07/01/2015** à **14:18**

merci de votre retour : je pensais qu'il fallait l'intervention de la police pour identifier le propriétaire d'une immatriculation

Et si elle déclaré un gros dommage imaginaire ou postérieur, type pare choc à refaire ? alors que c'est pas vrai ?

Que vais je pouvoir dire ? la parole de mon fils contre la sienne puisqu'aucun constat n'a été rédigé ?

merci de votre aide

Par **chaber**, le **07/01/2015** à **14:33**

bonjour

[citation]Je pensais qu'il fallait l'intervention de la police pour identifier le propriétaire d'une immatriculation [/citation]les assureurs peuvent avoir accès au fichier des immatriculations

[citation]Et si elle déclaré un gros dommage imaginaire ou postérieur, type pare choc à refaire ? alors que c'est pas vrai[/citation]peut être même qu'un étude approfondie a décelé que la

jupe a été abimée

Auquel cas vous devrez déclarer le sinistre à votre assureur

Par **yyi**, le **07/01/2015** à **16:54**

ok - merci je vais appeler mon assurance -
je reviendrai vous dire les suites-